

Prévention de la COVID-19

TRIATHLON



PRÉVENIR

1. Rythme envisagé de reprise des activités

- La pratique individuelle est à privilégier par rapport à la pratique en club

2. Publics concernés

- Tout public

3. Activités proposées

- Aquathlon, bike & run, duathlon, paraduathlon, paratriathlon, raids, swim run, triathlon

4. Aménagements de la pratique

- Pratique individuelle dans le respect des règles sanitaires prévues notamment pour la distanciation en fonction de la discipline si elle implique un déplacement permanent : 10 m minimum de séparation entre les pratiquants
- Les entraînements se feront en respectant toutes les distances et les gestes barrières
- Le port du masque dans les lieux communs et produit hydro-alcoolique à disposition sont recommandés
- L'échange de matériel n'est pas autorisé

Pour les consignes applicables aux activités sportives de course à pied, de natation, de cyclisme, et aux activités pratiquées dans le cadre de la pratique raid, se référer aux fiches spécifiques correspondantes (athlétisme, natation, cyclisme...)